



Association CAB Golf - Brive
Chemin de la Jargasse
19100 BRIVE
Tél : 05 55 85 22 59
Email : cabgolf@orange.fr

COMPTE-RENDU de la REUNION du BUREAU 14 décembre 2023

Table des matières

1. Tarifs 2024	2
2. Compétitions	2
3. Sponsors	2
4. Questions diverses	3
5. Intervention de Sabine TRAUCOU	3

La séance est ouverte le jeudi 14 décembre 2023 à 18h00.

Le secrétariat de séance est assuré par René BUISSON.

Membres du Bureau		Présents	Excusés
Président du CAB GOLF CLUB	Philippe EMERIT	X	
Trésorier	Philippe BRILLANT	X	
Joutes golfiques	Marcel BRENNER		X
Secrétaire du CAB GOLF CLUB	René BUISSON	X	
Equipes féminines	Joëlle PETIT	X	
Ecole de golf	Chantal CORDIER	X	
Equipe 1	Grégory VERDOUX		X
Relations extérieures	Fabien LOICQ	X	
	Frédérique MEUNIER		X
Animation	Philippe GERALD	X	
Accompagnement école de golf et gestion des compétitions	Sylvie BUISSON	X	
Invités		Présents	Excusés
Assistante	Sabine TRAUCOU	X	

Cette réunion de bureau se déroule sur la terrasse au restaurant du golf « Le rosé des prés ».

1. Tarifs 2024

Le montant de la cotisation passe de 46 à 60 euros, la licence FFG passant de 58 à 60 euros.

Sabine nous présente des tableaux de suivi des finances du club avec une évolution des dépenses et des recettes qui sera exposée à l'occasion de l'Assemblée générale dont la date reste à fixer. Un premier constat : nos dépenses ont augmenté et les recettes ont baissé.

Une remarque sur les compétitions : Est-il nécessaire de proposer systématiquement un buffet à mi-parcours payé par l'Association, compte tenu du coût et de la contrainte pesant sur notre assistante qui doit tout gérer sur ces journées (enregistrement des participants, buffet, questions, réclamations et récriminations, cartes de scores, état du terrain, ...) ?

2. Compétitions

Le calendrier provisoire de la Ligue Nouvelle Aquitaine 2024 et consultable sur le lien ci-dessous :

https://www.ligue-golfna.org/files/ugd/f3cc4b_25bc23ce81634fe5adc44e40fcc9779f.pdf

Le calendrier provisoire de la FFG 2024 et consultable sur le lien ci-dessous :

https://www.ffgolf.org/golf-amateur/seniors/calendrier-resultats/national-international/2024?search%5Bstart_month%5D=2024-01

Pour 2024, les budgets accordés aux équipes du club seront strictement limités à la couverture des frais occasionnés à l'occasion de ces compétitions et ne pourront pas financer des participations individuelles à des cours de golf ou des inscriptions à des grands prix. Une charte reste à établir dans ce sens.

3. Sponsors

Dans la mesure où nous n'éditions plus de Vademecum sur papier, nous enregistrons une baisse des achats de sponsoring. Il convient de dynamiser le site internet du club vers une boutique en ligne par exemple. Sabine nous a remis les documents permettant de faire signer un contrat d'insertion publicitaire sur le site internet (voir Annexe 1).

Chaque licencié doit avoir la capacité de pouvoir démarcher des annonceurs potentiels.

Par ailleurs, il est rappelé que le mécénat ouvre droit à réduction d'impôt :

La réduction d'impôt accordée à l'entreprise vient en soustraction du montant d'impôt dû lors de l'année du don. Peu importe que l'entreprise soit soumise à l'impôt sur les sociétés (IS) ou à l'impôt sur le revenu (IR).

Le taux de la réduction varie en fonction de l'organisme bénéficiaire du don.

Quels sont les dons déductibles des impôts ?

Les dons au profit d'organismes ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial ou culturel, ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 60% du montant des sommes versées, retenues dans la limite d'un plafond égal à 20 % du revenu imposable pour les entreprises et 66 % pour les particuliers

L'entreprise doit également être en mesure de présenter, à la demande de l'administration fiscale, un reçu fiscal attestant la réalité des dons.

Ce reçu est délivré par l'organisme bénéficiaire du don. Celui-ci doit remplir le [formulaire n°2041-MEC-SD](https://www.impots.gouv.fr/sites/default/files/formulaires/2041-mec-sd/2022/2041-mec-sd_4399.pdf)
https://www.impots.gouv.fr/sites/default/files/formulaires/2041-mec-sd/2022/2041-mec-sd_4399.pdf

L'organisme bénéficiaire peut établir un reçu unique pour plusieurs dons effectués par une même entreprise au cours d'une période donnée (mois, trimestre, semestre ou exercice fiscal de l'entreprise donatrice).

L'entreprise donatrice doit conserver ces reçus.

4. Questions diverses

- Philippe EMERIT va relancer la mairie pour la réunion trimestrielle avec l'Association dans la mesure où la dernière rencontre a eu lieu en mars.
- Joëlle PETIT indique qu'elle a été contactée par le CD Dordogne pour amener des jeunes sur une journée sur les installations du golf de Brive le 7 septembre 2024, ce qui coïncide avec la journée « Sport dans ma ville » de Brive. Le CD 24 prendra contact auprès du golf municipal qui gère les installations.
- Fabien LOICQ nous présente un projet de pratique du golf en milieu scolaire en lien avec l'USEP (Union sportive de l'enseignement du premier degré), l'Education nationale et la FFG. Classes sont concernées représentant environ 80 jeunes
Ce projet sera mis en œuvre en avril-mai 2024 et fera appel à des golfeurs bénévoles pouvant accompagner des enseignants en milieu scolaire pour la pratique du golf. Une journée de formation est prévue le 7 février 2024 avec Jérôme et le mardi 4 juin 2024 aura lieu une journée festive de fin de cycle.
- Evolution de la mise en délégation de service public du golf (ou sous une autre forme) : des contacts ont été pris par plusieurs structures. Le dossier devrait évoluer début 2024, l'Association ne manquera pas de communiquer des informations à ses membres le moment venu.

5. Intervention de Sabine TRAUCOU

Sabine demande que soient joints au compte-rendu de cette réunion les documents figurant en Annexe 2, car des rumeurs circulent depuis quelque temps sur la nécessité pour le Club d'avoir une secrétaire à plein temps.

Le bureau vote à l'unanimité moins une voix la confirmation de Sabine dans son rôle de secrétaire assistante et la rassure sur la pérennité de son poste au sein de l'Association.

Fin de la réunion à 19 h 20.

Voir annexe 2 jointe ci-dessous..

INTERVENTION DE SABINE TRAUCOU – ASSISTANTE

REUNION DE BUREAU DU 14/12/2023

Je demande à prendre la parole concernant ma fonction.

J'ai élaboré une fiche de poste avec toutes les tâches (liste non exhaustive) que j'effectue. Ci-joint photocopie de mon contrat de travail.

Je tiens à vous rappeler, comme vous le savez qu'à l'époque j'avais une proposition d'emploi à 35 H, et que vous m'avez proposé de passer aux 35 H aux mêmes conditions salariales que l'emploi précitée ; ce que je ne regrette absolument pas.

J'ai conscience des difficultés financières actuelles. De ce fait, j'ai extrapolé les principaux postes de dépenses

PERTES AU 30/11/2023 : 29 000 €

- Salaires : 19 300 €
- Charges sociales : 8 800 €
- Total : 28 100 €**

Equipes :

- **Frais d'équipes : 12 300 €**

Frais manifestation de compétition : 12 300 €

Equipement (maillots, casquettes) : 11 000 €

Ecole de golf : perte 2023 : 4 000 € (- d'enfants + augmentation des tarifs de Prestigolf + 8%)

Cotisations et dons : 3 500 €

Comme vous l'avez constaté, le site Internet est moribond. Je vous re-propose de m'occuper du site Internet ; et de d'autres solutions de communication plus actuelles : Instagram.... qui seraient également les bienvenues ; de prendre en charge la réservation des hébergements des équipes en collaboration avec les capitaines d'équipes.

De même, il serait souhaitable que je prenne en charge toutes les commandes de l'association en faisant auparavant une étude prix sur plusieurs fournisseurs, établissement du bon de commande et vérification des factures.

L'association compte environ 400 membres ; sur ces 400 personnes, environ 70 font des compétitions régulièrement ; une trentaine joue en équipe ; cela représente environ 100 adhérents qui profitent des avantages à adhérer à l'association ; les 300 autres ne connaissent pour la majorité ni les capitaines, ni les équipiers, ni même pour certains, les membres du bureau et ne profitent pas des avantages à être adhérents Je suis la seule intermédiaire entre ces personnes et l'association. Par le fait de prendre du temps pour les écouter, de prendre en compte leur projets sportifs, de les guider, d'informer sur les actions de l'association, d'apprendre à les connaître ; ces personnes associent l'association à mon nom et prennent leur adhésion par sympathie et non pour les avantages que cela peut leur apporter.

Je souhaite que ces documents soient diffusés dans le compte-rendu de réunion.